



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 février 2023

**Délibération n°2023-07 : Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CAO du groupement relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 10 février 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Bénédicte ALLENET, à Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Lina LEMARIE donne pouvoir à Olivier MUSY, Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY,		
Absents :	Alexandre SIGNORET, Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 1414-3,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 et suivants,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture et livraison de repas en liaison froide,

Considération la décision unanime du conseil municipal de ne pas procéder au vote à bulletins secrets,

Sur présentation du rapport par M. Nawrocki, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article unique : désigne M. le Maire comme membre titulaire et M. NAWROCKI comme membre suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
0811219106358-20230216-2023\_07-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023